COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
AU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU GPMD
JEUDI 7 DÉCEMBRE 2017

INTRODUCTION

Après un accueil par Monsieur Philippe BERTONECHE, président du Conseil de Développement, Jérôme LAURENT, garant nommé par la Commission Nationale du Débat Public, rappelle les enjeux et les règles de la concertation. Il précise notamment la différence entre "débat public" (Projet CAP 2020) et "concertation préalable" (Projet Gridlink). Dans le premier cas, une commission particulière du débat public organise le processus d'information et de participation du public et rend compte de son déroulement ; pour le projet d'interconnexion électrique, le garant désigné par la CNDP a pour rôle de conseiller les maîtres d'ouvrage en matière d'information/participation, puis de rendre compte sur la façon dont la concertation s'est déroulée sous leur égide.

Puis David BARBER, pour Elan Energy, expose les objectifs, les caractéristiques et les impacts attendus du projet Gridlink avant de passer la parole à Monsieur Pascal DERACHE, pour RTE, qui concentre son exposé sur le raccordement de Gridlink au réseau électrique français.

ECHANGES SUR LE PROJET

La première question de Monsieur Eric DUJARDIN, président de l'Association des Consignataires et Agents Maritimes du port de Dunkerque, directeur de l'Agence MARFRET, est d'ordre technique et concerne la technologie utilisée pour les conversions entre courant continu et alternatif.

David BARBER précise qu'il s'agit d'un système passif ; il n'y a pas de conversion mécanique ; ce n'est pas une centrale électrique ; c'est une combinaison de filtres, de transformateurs et d'interrupteurs ; il n'y aura pas d'émission, ni de pollution ou de nuisance sonore comme dans certaines stations de production électrique.

Monsieur Jean-Charles LE GALL, président de l'Union Maritime et Commerciale, souhaite des précisions sur d'éventuelles restrictions au niveau du chenal intermédiaire concernant le mouillage des bateaux, la pêche ou le passage de très gros navires.
David BARBER indique que les câbles seront enterrés ; donc, une fois qu'ils seront installés, il n'y aura aucune perturbation ou restriction pour la navigation maritime ou la pêche. Certaines zones de restriction seront, par contre, à envisager pendant les travaux de pose.
Il ajoute qu'une étude sera menée pour l'enfouissement des câbles et qu'elle prendra en compte tous les facteurs, comme la vase par exemple.
Enfin, il rappelle qu'il est arrivé qu'une ancre arrache un câble mais que ce dernier n'était pas enfoui mais posé sur le fond marin.

Le débat porte ensuite sur la situation actuelle et future des capacités d'interconnexion électrique entre la France et la Grande-Bretagne. Monsieur Bertrand RINGOT, conseiller départemental du Nord, maire de Gravelines, souhaite savoir si le système actuel est saturé, quels projets sont en cours et comment se répartiront les importations/exportations entre les deux pays.

David BARBER relève que plusieurs interconnecteurs sont exploités ou en cours de développement ; le plus connu est le IFA installé depuis 1996.
D'autres projets ont été proposés comme FABLINK entre les îles britanniques et la côte françaises, IFA2000 qui part de l'Angleterre jusqu'à un point situé à 200 km de Dunkerque et un projet lié au tunnel sous la Manche.
Mais David BARBER précise qu'il pense qu'il y a de la place pour tout le monde et rappelle que l'Union Européenne soutient le projet Gridlink, que l'objectif est d'arriver à 10 ou 15 % d'interconnexion et que si l'Union Européenne a octroyé le statut de Projet d'Intérêt Commun, c'est qu'elle a passé en revue tous les paramètres et qu'elle estime que le projet sera bénéfique pour l'UE.
Il souligne enfin que si des investisseurs sont prêts à injecter 860 millions d'Euros, pour lui, cela démontre bien "qu'il y aura de la place pour tout le monde".

Concernant les importations et exportations, cela pourra changer mois par mois ou même jour par jour ou heure par heure. A court terme, il sera principalement question d'exportation de la France vers le Royaume-Uni, mais puisque le volet importation/exportation dépend largement des énergies renouvelables, cela pourrait évoluer rapidement.
Dans 10 ou 15 ans, les choses ne seront plus les mêmes qu'aujourd'hui et il est probable que la balance s'inverse et qu'il y ait plus d'importations vers la France.

Sur un volet budgétaire, Madame Iris RABENJA, contrôleur général, Contrôle Général Economique et Financier, souhaite connaître la part de financement apportée par l'Union Européenne.

Monsieur David BARBER explique que l'avantage des Projets d'Intérêt Commun (PIC) est que la commission vous donne une bourse qui peut financer jusqu'à 50 % des coûts d'études et de développement. Par contre, elle n'intervient pas dans le gros de l'investissement de 860 millions d'Euros qui est apporté par un investisseur privé.

Monsieur Jean-Michel CHEVALIER, représentant du Préfet Maritime de la Manche et de la Mer du Nord, apporte un complément d'information : en France, c'est le Préfet maritime, autorité administrative unique, qui va réguler les activités dans la colonne d'eau. Il faudra que les équipes de Gridlink travaillent avec les équipes de la Préfecture maritime pour définir les contraintes sur les usagers au juste besoin.

Nicolas FOURNIER, président de l'ADELFA, pose la dernière question. Il indique en préambule que : "on parle, en France, d'indépendance énergétique et on voit bien qu'avec notre dispositif principalement lié au nucléaire que, notamment pendant l'hiver, quand la demande électrique est très forte, on a des pics de consommations qui font que l'on ne peut plus répondre à la demande ; et c'est à ce moment là que l'on doit importer de l'électricité à un coût très élevé puisque la demande est forte. On en vend également mais en période où la demande est faible ; on vend de l'électricité peu chère, notamment en plein été".

Sur le projet, il considère que "C'est quand même un projet qui coûte très cher. 900 millions d'Euros. RTE nous dit que c'est de l'argent qui sort de son portefeuille, en vérité, c'est de la poche des consommateurs puisque sur nos factures d'électricité, il y a une ligne sur les réseaux de transport public d'électricité. Donc c'est nous tous qui allons payer".
Il se demande donc s'il est judicieux d'investir de telles sommes pour diversifier l'approvisionnement et précise qu'il espère que le renouvelable français va se développer et que l'on va peut-être aller chercher de l'électricité verte dans des plateformes d'éoliennes offshore du côté de l'Angleterre, dans l'estuaire de la Tamise du côté de Thanet.

Pascal DERACHE, pour RTE, rappelle que cette interconnexion a pour but de permettre au réseau européen d'être stabilisé et, comme l'a indiqué Monsieur BARBER, de pouvoir bénéficier des avantages liés à toutes les sources de production dans les différents pays ; il précise aussi que l'ensemble des coûts supportés par RTE sont financés par ICON ; c'est-à-dire que tous les investissements de RTE ne sont pas financés par RTE mais par le projet Gridlink.

CONCLUSION

En conclusion, Monsieur Philippe BERTONECHE, Président du Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Dunkerque et Président du Musée Portuaire, indique que le conseil de développement prend acte des informations qui lui sont apportées au sujet du projet Gridlink et que le powerpoint sera joint au compte-rendu.